



# Charte d'utilisation

## Petites annonces [www.ville-Clapiers.fr](http://www.ville-Clapiers.fr)

Le module Petites annonces du site Internet de la Ville de Clapiers a pour but de mettre les particuliers clapiérois en relation pour : vendre, échanger, donner un bien ou proposer un service dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces petites annonces ne peuvent pas être utilisées dans le cadre d'une activité professionnelle, quelle qu'elle soit. L'accès et l'utilisation de ce module Petites annonces sont subordonnés à l'acceptation sans réserve du règlement de fonctionnement ci-dessous.

### RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

- Les Petites annonces du site Internet de Clapiers permettent à la population clapiéroise de céder ou d'obtenir des biens matériels, mais aussi des services, entre particuliers et en se conformant aux lois en vigueur.
- Les annonces contenant des éléments de texte contraires aux dispositions réglementaires aussi bien que légales, aux bonnes mœurs, à l'esprit convivial du service, introduisant des discriminations de nature raciale, sociale, liée au sexe ou à l'orientation sexuelle ou bien encore susceptibles de troubler, comme de choquer, les lecteurs seront supprimées, sans que cela fasse naître un quelconque droit à indemnité pour l'annonceur.
- L'accès au service Petites annonces est subordonné à la création d'un compte spécifique. Celui-ci, non accessible au public, contient l'identité de la personne titulaire (obligatoirement : nom, prénom, adresse postale, adresse courriel).
- **La Ville n'est pas garante de la bonne foi des annonceurs et des personnes qui répondent aux annonces.** Il est recommandé aux utilisateurs de faire preuve de la plus grande prudence sur Internet et dans leur communication avec des inconnus. Nous vous invitons à prendre connaissance des [recommandations pour une navigation prudente](#). En cas de doute ou pour nous signaler une annonce frauduleuse, **n'hésitez pas à nous contacter sur [serv.communication@ville-clapiers.com](mailto:serv.communication@ville-clapiers.com)** :

- Ne transmettez jamais d'informations personnelles, de scan de vos pièces d'identité ou de coordonnées bancaires par courriel ;
  - Méfiez-vous des offres trop alléchantes et des scénarios alambiqués ;
  - Ne donnez pas suite aux demandes provenant de l'étranger lorsque vous ne disposez que d'un contact par courrier électronique ;
  - N'acceptez aucun échange d'argent à distance (envoi de chèque, mandat, virement ou autre) ;
  - Le service vise à mettre en relation les Clapiérois entre eux. En cas de doute sur les intentions de vos contacts, n'hésitez pas à demander à les rencontrer.
- **Les petites annonces sont réservées aux particuliers et aux associations clapiéroises.** Les messages publicitaires des entreprises ou auto-entrepreneurs en sont donc proscrits.
  - Toutes les annonces bénéficient de la même visibilité. La multiplication d'annonces identiques est considérée comme du pourriel (spam). Les annonces concernées seront donc supprimées.
  - Par défaut, la durée de validité d'une annonce est d'un mois. Pour prolonger une annonce, vous devrez la publier de nouveau.
  - Les annonces devenues caduques doivent être enlevées par les utilisateurs pour assurer une meilleure visibilité aux annonces toujours valables.
  - Si vous avez plusieurs annonces à faire passer, essayez autant que possible de les rassembler par thématique.
  - Soyez précis, évitez les pseudonymes et n'hésitez pas à communiquer plusieurs modes de contact (courriel, téléphone, etc.).
  - Pensez à soigner la rédaction de votre annonce. Ceci augmentera ses chances de succès.
  - Pour le cas particulier de la garde d'enfants, **il appartient aux familles de s'assurer que l'assistante maternelle qui a déposé l'annonce a effectivement été agréée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).**

Afin que le service reste pratique et agréable, les petites annonces sont **modérées quotidiennement**.

Celles qui ne respectent pas les règles énoncées ci-dessus seront supprimées systématiquement.